

Procès-verbal N° 20 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	15/01/26
À :	10H
Présidence :	Mr Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mmes Nadine GRECO. Martine JOLY Mrs Léonard INNANTONI, Jean-Louis DELFIEU, Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	Mr Didier CASANADA
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 19 du 08/01

Rappel

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

**LORS DES PLATEAUX DE U6 à U10/U11 : LE CONTROLE DES LICENCES EST OBLIGATOIRE
AVANT LE DEBUT DES PLATEAUX.**

1. Feuilles de présence OBLIGATOIRE
2. Les sanctions seront appliquées à chaque journées
3. SI pas de feuilles de présence de clubs visiteurs, le club ORGANISATEUR devra le NOTIFIER dans COMMENTAIRE dans le FAL : à défaut, c'est le club ORGANISATEUR qui sera AMENDE (25)

Championnat U12/U13

ATTENTION NOUVELLES DATES U13 à 11 et championnat U12/U13

Dates U13 à 11 :

ALLER : 17-24-31 Janvier / 7-14 Février , RETOUR : 14-21 Mars / 11 -18 Avril / 9 Mai

Dates U12/U13 :

ALLER SIMPLE :17-24-31 Janvier / 7-14 Février / 14-21 Mars / 11-18 Avril

➤ Forfait Plateau PITCH :

St Quentin Pl 15 du 10/01 : 30€

Cavillargues 2 Pl 10 du 10/01 : 30€

U12/U13 D4 Poule D : Retrait Venejan 2 D4 Poule D

- MODIFICATION AU CALENDRIER - U12U13 D4 POULE E (féminine)

En raison du 1^{er} Tour Pitch féminin, LA JOURNÉE DU 14 FEVRIER 2026 EST REPORTEE AU SAMEDI 21 FEVRIER 2026 (journée de rattrapage)

Championnat U13 à 11

Dates U13 à 11 :

ALLER : 17-24-31 Janvier / 7-14 Février , RETOUR : 14-21 Mars / 11 -18 Avril / 9 Mai

Les Défis devront impérativement être notés sur la FMI, si pas de notation ZERO point aux 2 équipes.

Défis Technique (à télécharger dans documents / compétitions)

- Défis 2em Trimestre « Conduite de Balle » Dates : 17-24-31- Janvier /7-14 Février
- Défis 3em Trimestre « 1C1 Gardien » 14-21 Mars / 11-18 Avril / **9 Mai (U13 à 11)**

Championnat U12

➤ Forfait JP ROUX :

Chemin Bas PL 4 du 10/01 : 30€

Venejan Pl 16 du 10/01 : 30€

FC UZES PL 5 du 10/01 : 30€

➤ Retour CSR /INFORMATION :

« Rencontre du 10/01/2026

➤ *Bagnols Pont 1 (548837) / Bagnols Pont 2 (548837) / St Laurent des Arbres (535852) - plateau 15*

➤ *Bouillargues / Nîmes soleil levant / Nîmes Chemin Bas - Plateau 04*

Hors la présence de Bernard PERIS

La commission,

*Après étude du dossier concernant les rencontres ci-après comptant pour le Challenge Jean-Pierre Roux U12, et en application de l'article 10 de l'annexe 25 (**Challenge Jean Pierre ROUX**) des Règlements Généraux du District Gard-Lozère, ne peut que se déclarer incomptétente en la matière.*

Par ces motifs,

- *Se déclare incomptétente en la matière*
- *Transmet les dossiers à la commission du football animation pour traitement »*

Défis Technique (à télécharger dans documents / compétitions)

- Défis 2em Trimestre « Conduite de Balle » Dates : 17-24-31- Janvier /7-14 Février
- Défis 3em Trimestre « 1C1 Gardien » 14-21 Mars / 11-18 Avril / **9 Mai (U12 Espoir)**

➤ Venejan 2 Intègre U12 D4

Foot Animation - U10 à U10/U11

- Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 9h30**
- Nîmes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 14h00**
- Cavillargues : Plateaux U10/U11 : **Début 9h30**

➤ **Forfait / Art 24 des RG : Amende 30€**

Pujaut U10/U11 PI 32 du 10/01 : 30€

JOURNEE DU 10.07.2026

ART 53 ET 72 RG

AMENDE DE 25 EUROS

U10

PLATEAU N°04

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

REDESSAN

ST MARTIN VALGALGUES

PLATEAU N°17

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

FC MILHAUD

FC VAUVERT

U10U11

PLATEAU N°06

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

FC BAGNOLS PONT

PLATEAU N°13

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

FC LE VIGAN

PLATEAU N°21

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

N. ACADEMIE

N. CASTANET

US VESTRIC

PLATEAU N°29

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

AS CAISSARGUES

FC VAUVERT

GC UCHAUD

PLATEAU N°45

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

OC REDESSAN

PLATEAU N°51

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

Rotation 5 en U10 et U10/U11 : 7 Février
PENSEZ A VOS DESIDERATAS

Foot Animation - U6 à U8/U9

Prochaine Rotation U6 à partir du 24 Janvier 2026 : Pensez à vos engagements par le FAL + Desiderata

- **FEUILLES DE PLATEAU NON ADRESSEES (Articles 53 et 72) Amende 25 euros**

JOURNEE DU 10.07.2026

U6/U7

PLATEAU N°16
FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES
Club organisateur : LA CALMETTE

U8

PLATEAU N°19
FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES
N. SOLEIL LEVANT
N. MAS DE MINGUE

PLATEAU N°29

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES
AS POULX
MILHAUD
CABASSUT

PLATEAU N°30

FEUILLE DE MATCHES MANQUANTES
FC MILHAUD club organisateur

U8/U9

PLATEAU N°40
FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES
N. CHEMIN BAS D AVIGNON

- **FORFAIT Art 24 des RG**

Langlade U8 PI 11 du 17/01 : 30€

Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : Début 13h30

Sommières : Plateaux U6 à U9 : Début 13h30

ESP ST GILLOIS : SUITE A LEUR COMPORTEMENT LORS DU Plateau 37 du 10 janvier en U8/U9 au Cailar LES 2 EQUIPES DE ST GILLES SONT SUSPENDUES DU PLATEAU.

LA COMMISSION PREVENT LES CLUBS SUR LES MAUVAIS COMPORTEMENTS DES PARENTS ET/OU EDUCATEURS :

Tous les clubs qui auront un mauvais comportement sur les plateaux, seront suspendus.

En ACCORD avec la Commission Technique, pour les Rotations 4 et 5 en U9 les plateaux DEVELOPPEMENT se joueront en foot à 8

- Temps de jeux : 50 minutes (2 x 25 minutes)
- Plateaux de 3 équipes
- Le samedi après-midi à 14h00
- Uniquement les équipes qui évoluaient en DEVELOPPEMENT les rotations précédentes
- Uniquement des joueurs licenciés U9
- Diplôme de l'éducateur obligatoire : **Module U9/CFI U6-U9**

Foot Animation - FEMININES

Rappel : Pitch Féminin 1er Tour le Samedi 14 Février 2026 : UNIQUEMENT DES U12/U13 (3 U11 MAX) POURONT PARTICIPER à CE TOUR DE PITCH.

LA JOURNÉE DU 14 FEVRIER 2026 EN CHAMPIONNAT D4 POULE E EST REPORTE AU SAMEDI 21 FEVRIER / JOURNÉE DE RATTRAPAGE

LA RENCONTRE DU 14/02 D4 POULE C BEAUCAIRE 4 / MANDUEL 1 EST REPORTEE AU SAMEDI 21 FEVRIER (coupe pitch pour Beaucaire)

Le Championnat Féminin intègre le championnat garçons en D4 Poule E pour la Phase 2, ce qui permettra aux clubs de faire participer des U14 F et des U12/U13 G.

**LA FINALE DEPARTEMENTALE DU GARD/LOZERE DU DIMANCHE 29 MARS (lieu à définir)
AVEC AUDRE/PO/HERAULT : 3 EQUIPES DU GARD/LOZERE PARTICIPERONT à CETTE FINALE**

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO